
CHARTRE INFORMATIQUE DU LFHED

- [Imprimer](#) [1]
- [PDF version](#) [2]

Objectif

La charte définit les conditions générales d'utilisation du matériel et du système informatique du LFH, afin d'informer les utilisateurs de leurs droits et devoirs.

Domaine d'application

Les règles et obligations ci-dessous s'appliquent à tout élève utilisant les ressources informatiques du LFH. L'accès aux ressources informatiques (ordinateurs, périphériques et réseaux) est subordonné à la signature de la présente charte.

Conditions d'accès aux systèmes informatiques

- L'accès aux équipements informatiques est autorisé aux élèves sous la surveillance d'un professeur présent dans la salle ou d'un documentaliste (CDI) ou en autonomie sur autorisation exceptionnelle d'un membre de la direction qui aura répondu favorablement à une demande écrite.
- Chaque utilisateur du domaine informatique dispose d'un accès personnel et nominatif, composé d'un identifiant et d'un mot de passe, qui autorise l'accès aux ressources informatiques du LFH. Cet accès étant strictement personnel, il ne peut en aucun cas être cédé, même temporairement, à un tiers. Le droit d'accès cesse lorsque les raisons de cet accès disparaissent.
- Chaque utilisateur sera tenu responsable des infractions commises à l'aide de son accès personnel. Pour cela, les administrateurs du réseau informatique disposent d'un système de journalisation des connexions aux ordinateurs, qui permet de fournir à l'autorité judiciaire l'identité de l'utilisateur dont le compte aurait servi à commettre une infraction.

Ressources mises à disposition

Les utilisateurs peuvent accéder à :

- un espace privé de stockage réseau (Lecteur Z), accessible aux administrateurs à des fins de maintenance
- un lecteur réseau regroupant les ressources d'une classe donnée (lecteur Y)
- une zone commune élèves/enseignants où ces derniers peuvent échanger des documents directement avec les élèves. (lecteur P)
- Internet (avec filtrage de contenu et journalisation des requêtes)

Conditions d'utilisation

Toute utilisation des ressources informatiques s'effectue dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou éducatifs définis par les personnels d'enseignement et d'éducation. Les ordinateurs ont été équipés de logiciels de surveillance à distance, permettant de veiller au respect des conditions d'utilisation évoquées ci-dessous.

Les fichiers d'un utilisateur doivent être considérés comme privés même s'ils sont accessibles à d'autres utilisateurs.

Tout utilisateur s'engage à vérifier le matériel informatique avant utilisation et à prévenir le responsable en cas de matériel défectueux, manquant ou détérioré. En outre, il est responsable de son utilisation du même matériel informatique et des ressources informatiques.

En fin d'année scolaire, il est demandé aux utilisateurs de nettoyer leurs zones privée et publique (lecteurs communs P et Y et la zone privée Z) en sauvegardant leurs données sur un support externe de leur choix (clé USB, disque dur externe, cloud privé). Aucune sauvegarde ne sera faite par le service informatique lors des maintenances de fin d'année.

La consommation de nourriture ou de boisson est formellement interdite lors de l'utilisation des stations de travail.

De manière générale, le signataire de la présente charte s'interdit :

- de se livrer à une quelconque activité qui serait préjudiciable au bon fonctionnement du réseau informatique (introduction de virus, dégradation du matériel, ...)
- d'altérer le fonctionnement normal du réseau informatique ou d'un des systèmes connectés à ce réseau
- de masquer sa véritable identité ou d'obtenir le mot de passe d'un autre utilisateur
- d'accéder ou d'altérer les données appartenant à un autre utilisateur
- de porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou du LFH, notamment par l'usage d'images ou de messages provocants
- de se connecter sur un site web condamnable et listé comme tel (hacking, cracking, pornographique, révisionniste, raciste, ...)
- d'installer ou d'utiliser des logiciels piratés ou des jeux
- de télécharger des fichiers sans accord explicite des personnels d'enseignement et d'éducation
- d'utiliser un quelconque outil de messagerie instantané (Messenger et autres « chat ») ou les réseaux sociaux tels que facebook, twitter, etc...sans l'accord explicite des personnels d'enseignement et d'éducation
- d'aller sur des sites de jeux en ligne
- d'aller sur des sites de partage de vidéo en ligne type youtube, dailymotion etc. sans l'accord explicite des personnels d'enseignement et d'éducation

De manière générale, le signataire de la présente charte s'engage à utiliser les ressources informatiques :

- dans le respect des lois relatives à la propriété intellectuelle, littéraire et artistique
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
- dans le respect des lois relatives à la protection de la vie privée, notamment au droit à l'image d'autrui
- en s'assurant de ne pas envoyer de message à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux ou diffamatoire (de manière générale, à ne pas diffuser d'information présentant le caractère d'un délit)

Tout manquement à ces engagements pourra entraîner des sanctions ou des poursuites pénales

Nom-Prénom, signature de l'utilisateur, précédé de la mention « Lu et approuvé »

Source URL: <https://lfh.edu.gr/charte-informatique-du-lfhed>

Liens

[1] <https://lfh.edu.gr/print/343> [2] <https://lfh.edu.gr/printpdf/343>